



Dossier d'approbation



Février 2026



Révision du Plan Local d'Urbanisme

A12 – Annexe – Bois ou forêts relevant du régime forestier

Douvres



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	17 Juin 2021
PLU approuvé par délibération le	26 Février 2026

Rédaction : Etienne POULACHON

Photographie de couverture : Mosaïque Environnement



Labellisé



RSE Positive
labellucie.com



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

2021 - 2040

Département : 01 - Ain

Surface retenue pour la gestion : 47,26 ha

Altitudes extrêmes : 352 m - 433 m

Révision anticipée d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'AIN

Arrondissement de BELLEY

Canton d'AMBERIEU en BUGEY

Commune de DOUVRES

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un et le dix sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Douvres, sous la Présidence de M. Christian LIMOUSIN ;

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	11	15

Etaient présents : Christian Limousin, Charlotte Supernak, Françoise Cavanne, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage, Sandra Voisin, Serge Bailly, Nicolas Barrier, Yves Provent, Serge Gomes, Mélanie Jacquin.

Absents : Lionel Mougeot, Guy Bellaton, Monique Busnel, Mélanie Jacquin quitte la séance à 20h50, pour raison de santé.

Pouvoirs : Lionel Mougeot donne son pouvoir à Christian Limousin, Guy Bellaton donne son pouvoir à Françoise Cavanne, Monique Busnel donne son pouvoir à Sandra Voisin. En quittant la séance, Mélanie Jacquin donne son pouvoir à Serge Gomes.

Date de la convocation : 11/06/2021

Secrétaire de séance : Sandra Voisin

Avis favorable de la commission « bois et chemins ».

Délibération N°20211706-004 : Aménagement de la forêt communale

Le code forestier prévoit que l'ensemble des bois et forêts appartenant aux collectivités territoriales, dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relèvent du régime forestier (art. L 211-1).

Les articles L 121-2 et L 121-3 de ce même code confient le monopole de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts domaniales et communales à l'office national des forêts (ONF). Il comprend en particulier la surveillance générale des forêts, l'élaboration et l'application des aménagements, notamment le respect de l'état d'assiette, le martelage et la surveillance des coupes, l'affouage ou encore l'organisation des ventes de bois.

Chaque forêt est gérée selon un document de gestion dit document d'« aménagement » qui fixe notamment les travaux et coupes à réaliser.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune dispose d'une forêt d'environ 47 ha, à la productivité potentielle importante et composée essentiellement de Robiniers faux acacia. Cette variété pourrait permettre la

Commune de Douvres
001-210701499-20210617-20211706-004-DE
Date de télétransmission : 22/06/2021
Date de réception : 22/06/2021

production de bois d'œuvre sous forme de longues tiges, lorsque les arbres auront atteints un diamètre de 40 cm.

Pour valoriser cette production de grumes, tout en respectant les enjeux de maintien de la biodiversité et du paysage forestier, les services de l'Office Nationale des Forêts proposent au Conseil un projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2021-2040. A partir d'un état des lieux précis, le projet d'aménagement comporte un programme d'actions afin de finaliser le projet.

Le projet comprend ainsi :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- la définition des objectifs assignés à cette forêt.
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir entendu l'exposé de Roelof Verhage conseiller et membre de la commission « bois et chemins »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé par l'Office Nationale des Forêts;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet d'aménagement.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Fait à Douvres le 17/06/2021

Le Maire, Christian LIMOUSIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception

en Sous - Préfecture, le2021 et de la publication, le2021 .

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

2021 - 2040

Le contexte :

La forêt communale de DOUVRES est dotée d'un document d'aménagement applicable pour la période 2014 - 2040. Sa surface est passée de 7,96 à plus de 47 ha en 2020. Le présent document de révision anticipée intègre cette évolution sans changer l'objectif principal qui demeure l'optimisation de la fonction de production par la conversion en futaie tout en maintenant la pratique de l'affouage.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La productivité potentielle des sols est élevée (environ 10 m³/ha/an) mais le traitement de taillis ne permet pas d'en tirer le meilleur parti.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants et/ou en accélérant leur transformation, vers des peuplements plus adaptés.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Les coupes prévues (coupe de taillis avec réserve de 200 à 250 tiges d'avenir) ont été parcourues avec 3 années de retard (saturation de la demande en affouage). L'impact potentiel sera mesurable en fin de période sur l'atteinte du diamètre d'exploitabilité.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Comme indiqué plus haut l'objectif principal de production de bois d'œuvre de robinier reste inchangé. Il sera atteint par la conversion progressive des taillis en futaie sur souche de robinier.

La commune souhaite également maintenir les surfaces ouvertes et favoriser le pâturage tant qu'il y a de la demande.

Pour atteindre cet objectif, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

- le jeune perchis obtenu par balivage dans la parcelle 1 sera récolté à maturité soit en 2034 et 2037 (\emptyset médian attendu : 40 cm)
- les taillis seront parcourus dès leur maturité par une première coupe rase suivie 12 à 15 ans après par la sélection des tiges d'avenir et l'extraction du reste du peuplement sauf en parcelle 4 (voir ci-dessous)

pour les travaux :

- plantation de robinier en parcelle 4 à la place du taillis de châtaignier déperissant
- amélioration de la desserte par transformation d'une piste en route à grumiers

Bilan prévisionnel :

On retrouve les évolutions constatées lors de la révision de 2014 (augmentation de la part du bois d'œuvre et donc des recettes) amplifiées par l'augmentation de la surface.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	01 - Ain	
Communes de situation	DOUVRES	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	318- Petite montagne jurassienne	
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes	

Type d'aménagement forestier	Révision anticipée d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2021	2040

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Douvres	F18879C	47 ha, 26a 23ca	22/07/2015	2014	2040

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	47 ha, 26a 23ca
Surface retenue pour la gestion	47,26 ha
Surface boisée en début d'aménagement	35,82 ha
Surface en sylviculture de production	35,66 ha

COMMENTAIRES :

L'application récente (Arrêté préfectoral du 24/02/2020) du régime forestier a multiplié par 6 la surface de la forêt. Les nouvelles parcelles sont contiguës à l'ancienne forêt communale à l'exception d'un petit tènement isolé au Nord du massif principal.

La forêt est désormais divisée en 7 parcelles.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 12 ha	faible	moyen	fort 35 ha	47 ha
Fonction écologique		ordinaire 47 ha	reconnu	fort	47 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 47 ha	reconnu	fort	47 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 47 ha	faible	moyen	fort	47 ha

COMMENTAIRES :

Voir carte des enjeux

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type II	44 ha	Massifs occidentaux du Bugey

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Aucune

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Pratique de l'affouage	36 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La commune souhaite qu'une part importante des volumes désignés soit réservée à la pratique de l'affouage : le programme d'assiette des coupes concernées sera donc subordonné à l'avancement de l'exploitation par les affouagistes.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique	47 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO2 atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	352 m	433 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
PEC 4.3	Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles	33,91 ha	72%
PEC 4.4	Chênaies-(hêtraies)-charmaies neutroclines	1,90 ha	4%
	Surface non boisée	11,45 ha	24%
TOTAL		47,26 ha	

COMMENTAIRES :

Le sol profond et faiblement acide de la station 4.3 est adapté à quasiment toutes les essences de production. Sa bonne réserve utile permettra de compenser partiellement l'impact des sécheresses récurrentes attendues dans le cadre du changement climatique.

La station 4.4 est légèrement moins fertile.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Robinier		78%
Châtaignier		12%
Chêne sessile		2%
Pin sylvestre		2%
Autres feuillus		6%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES :

Ces essences sont bien adaptées aux conditions de stations locales.

Le Robinier a été favorisé par la pratique des coupes de taillis et occupe quasiment toute la place. Le chêne sessile pourtant en station est peu représenté. Le Frêne est atteint par la chalarose. Il s'agit d'un champignon qui attaque le bois jeune, les rameaux de l'année et entraîne le dessèchement des feuilles. L'arbre vit au ralenti jusqu'à mourir. Les recommandations nationales incitent à ne plus planter cette essence, et sans l'éradiquer, à ne plus la maintenir en essence principale. Le Chataignier est quant à lui fortement attaqué par l'encre, le chancre et le cynips.

Le Pin sylvestre introduit par plantation dans les années 70 se comporte bien malgré quelques dégâts dus à la neige.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
glo_GFL	Gaulis et bas-perchis non précomptable feuillu	7,67 ha	16%
fi_pb_bm	Futaie irrégulière feuillue mélangée de petits bois et bois moyens	0,67 ha	1%
glo_RM	Futaie résineuse à dominante bois moyens	0,70 ha	1%
glo_TAB	Taillis balivale précomptable	12,62 ha	27%
glo_TAB _{var}	Taillis balivale précomptable - variante vieillie ou déperissante	4,24 ha	9%
glo_TNB	Taillis non précomptable à perches d'avenir	9,92 ha	21%
glo_ZB	Prés ou pâtures	11,25 ha	24%
glo_ZNB	Zones non boisables	0,19 ha	0%
TOTAL		47,26 ha	

COMMENTAIRES :

En parcelle 1, le perchis a été recruté lors des passages en coupes de 2017 et 2019 dans le taillis de Robinier - agé alors respectivement de 10 et 17 ans - à raison d'environ 250 tiges/ha.

Dans les parcelles 4 et 5, le taillis de robinier agé de moins de 5 ans est dominé par une réserve très claire de Chênes, Chataigniers, Frênes voire Pins sylvestres de qualité très hétérogène. La futaie de pin est également peu dense.

En parcelle 3, les plus gros robiniers (diamètre 40 à 45 cm) commencent à montrer des signes de dépérissement.

Le taillis de Chataignier de la parcelle 4 a probablement dépassé 40 ans et est fortement attaqué par le chancre. Il compte 15 à 20 % de tiges valorisables en bois d'œuvre.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	35,66 ha	
Hors sylviculture de production	11,60 ha	
TOTAL	47,26 ha	

COMMENTAIRES :

La surface hors sylviculture comprend les près fauchés ou pâtures, l'ancienne carrière en parcelle 5 ainsi que 2 bosquets isolés au milieu de la prairie de la parcelle 3.

La conversion en futaie régulière a pour objectif la production de petites grumes de Robinier dont les débouchés sont en plein essor.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Robinier		35,66 ha	100,0%	30	40
TOTAL		35,66 ha			

COMMENTAIRES :

Le robinier omniprésent sur la forêt s'étend spontanément à la faveur de la moindre trouée. Il est parfaitement en mesure de répondre à la fois à la demande locale d'affouage et à celle de bois d'œuvre. La sélection précoce et la mise à distance des tiges d'avenir permettent de profiter de sa croissance pour arriver vers 30 ans à des grumes atteignant 1 m³. Le déficit hydrique estival potentiel (dont l'occurrence risque d'augmenter en raison des changements climatiques en cours) rend risqué l'option d'un allongement de la révolution nécessaire à l'obtention de grumes d'un plus fort diamètre.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
<i>Surface à régénérer prévue</i>	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Aucune surface à régénérer dans l'aménagement en cours.

Nouvel aménagement	
<i>Traitements avec renouvellement suivi en surface</i>	35,66 ha
Surface d'équilibre (Se)	23,77 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	24,53 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	4,24 ha
Surface à ouvrir (So)	24,33 ha
Surface à terminer (St)	24,33 ha

COMMENTAIRES :

Les taillis mûrs de robinier et de châtaignier (4,24 ha) seront renouvelés en priorité par simple recepage pour les premiers ou par coupe rase suivie de plantation pour les seconds.

Le perchis de la parcelle 1 (7,63 ha) atteindra le diamètre d'exploitabilité aux alentours de 2035. L'ensemble du peuplement (jeune futaie) et taillis (age 16 à 18 ans) sera alors renouvelé.

Le surplus de la surface à régénérer soit environ 12 ha sera recruté dans les taillis précomptables.

Les pins feront l'objet de coupes d'amélioration.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Par- celle _UG	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)			Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surface à ouvrir en régé (.ha)	Surf. à terminer en régé (.ha)	Surf. par groupe
Libellé	Code			totale (a+b)	accessible (y/c condit ^o nel) (c)	Dont à passer en coupe	totale	boisée				
Amélioration	AME	1_a	0,27	0,27	0,27	0,27			12			9,59
Amélioration	AME	2_a	0,59	0,59	0,59	0,59			12			
Amélioration	AME	4_a	2,24	2,24	2,24	2,24			12			
Amélioration	AME	5_a	4,98	4,98	4,98	4,98			12			
Amélioration	AME	6	1,51	1,51	1,51	1,51			12			
Régénération	REG	1_r	10,82	10,82	10,82	10,82				10,82	10,82	26,07
Régénération	REG	2_r	2,80	2,80	2,80	2,80				2,80	2,80	
Régénération	REG	3_r	8,15	8,15	8,15	8,15				6,41	6,41	
Régénération	REG	4_r	2,68	2,68	2,68	2,68				2,68	2,68	
Régénération	REG	5_r	0,46	0,46	0,46	0,46				0,46	0,46	
Régénération	REG	7	1,16	1,16	1,16	1,16				1,16	1,16	
Hors sylviculture	HSY	3_h	10,96				10,96					11,6
Hors sylviculture	HSY	4_h	0,45				0,45					
Hors sylviculture	HSY	5_h	0,19				0,19					
Totaux			47,26	35,66	35,66	35,66	11,60	0,00		24,33	24,33	47,26

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{lle} -UG							
2022	3_r	régénération	8,31 ha	1,56 ha	Rase	taillis Autres feuillus Bois moyen peuplement à décapitaliser	Zones de taillis vieilli de Robinier	330 m ³ (dont tail 300 m ³)
2027	4_r	régénération	2,68 ha	2,68 ha	Rase	taillis Châtaigner Petits bois peuplement à décapitaliser		730 m ³ (dont tail 700 m ³)
2034	1_r	régénération	10,82 ha	3,50 ha	Rase	futaie régulière Autres feuillus Bois moyen peuplement à décapitaliser	Futaie de Robinier issue du balivage de 2017 - Age en 2034 : 32 ans	1200 m ³ (dont tail 200 m ³)
2035	1_a	amélioration	0,27 ha	0,09 ha	Amélioration	futaie régulière Pin sylvestre Bois moyen capital proche de l'objectif		0 m ³
2035	2_a	amélioration	0,59 ha	0,50 ha	Amélioration	futaie régulière Pin sylvestre Bois moyen capital proche de l'objectif		30 m ³
2035	5_r	régénération	0,46 ha	0,11 ha	Amélioration	futaie régulière Pin sylvestre Bois moyen capital proche de l'objectif		0 m ³
2037	1_r	régénération	10,82 ha	4,13 ha	Rase	futaie régulière Autres feuillus Bois moyen peuplement à décapitaliser	Futaie de Robinier issue du balivage de 2019 - Age en 2037 : 30 ans	1420 m ³ (dont tail 220 m ³)
2022-2026	3_r	régénération	8,31 ha	6,75 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser	Taillis de Robinier : passer en 1er les taillis balivables dès 2020	1800 m ³ (dont tail 1800 m ³)
2035-2039	3_r	régénération	8,31 ha	6,75 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	350 m ³ (dont tail 350 m ³)
NF-	6	amélioration	1,51 ha	1,51 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser		300 m ³ (dont tail 300 m ³)
NF-	6	amélioration	1,51 ha	1,51 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	90 m ³ (dont tail 90 m ³)
NF-	7	régénération	1,16 ha	1,16 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser		230 m ³ (dont tail 230 m ³)

Année	Unité de	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{lle} -UG							
NF-	1_r	régénération	10,82 ha	3,19 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	180 m ³ (dont tail 180 m ³)
NF-	2_r	régénération	2,80 ha	2,80 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser		550 m ³ (dont tail 550 m ³)
NF-	2_r	régénération	2,80 ha	2,80 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	160 m ³ (dont tail 160 m ³)
NF-	4_a	amélioration	2,24 ha	2,24 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser	Zone de taillis de Robinier non balivable en 2020	450 m ³ (dont tail 450 m ³)
NF-	4_a	amélioration	2,24 ha	2,24 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection	130 m ³ (dont tail 130 m ³)
NF-	5_r	régénération	0,46 ha	0,46 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser	Zone de taillis de Robinier balivable en 2020	90 m ³ (dont tail 90 m ³)
NF-	5_r	régénération	0,46 ha	0,46 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	30 m ³ (dont tail 30 m ³)
NF-	5_a	amélioration	4,98 ha	2,00 ha	Taillis	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à décapitaliser	Partie la plus âgée du taillis de Robinier non balivable en 2020	350 m ³ (dont tail 350 m ³)
NF-	5_a	amélioration	4,98 ha	2,00 ha	Amélioration	taillis Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	2ème passage 12 à 15 ans après coupe de taillis initiale : sélection de 250 à 300 tiges d'avenir à réserver	100 m ³ (dont tail 100 m ³)

Indicateur de suivi	toutes coupes
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	29 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	8 220 m ³

COMMENTAIRES :

Le choix de la commune est de remplacer les taillis de robinier par une futaie sur souche. L'itinéraire qui y conduit est le suivant :

- 2) dès que $8m < H_0 < 10 m$ (soit 12 à 15 ans après la coupe initiale) : ouverture de cloisonnement d'exploitation (écartement = 18 - 20m), sélection de 250 à 300 tiges d'avenir/ha et coupe rase du taillis

- 3) récolte des tiges réservées lorsque \varnothing médian = 40 cm - Coupe rase du taillis

L'avancement des coupes de taillis étant fortement conditionné par les besoins en affouage, les passages sont indiqués par une plage d'années pour les plus proches ou sans année fixe pour les plus éloignés.

*H₀ : Hauteur dominante

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Plantation de robinier	4_r	2,68	remplacement du taillis de Chataignier	13 500 €	
	Dégagements (3 passages)	4_r	2,68		7 500 €	
Total					21 000 €	
soit annuellement					1 050 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Le robinier sera installé à la place du taillis de chataignier fortement attaqué par le chancre.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Transformation de piste en route	Plls 1 à 6	700		25 000 €	
Total				25 000 €	
soit annuellement				1 250 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Le passage des grumiers dans le village (sortie Nord du massif) devient problématique. Le renforcement du chemin qui traverse la forêt du nord au sud permettrait de desservir l'ensemble des parcelles à l'exception de la 7. Ce projet concernerait également la FC d'Ambérieu avec une sortie par le territoire de cette commune.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Création et entretien du parcellaire et des limites	forêt	7,5 km		5 000 €	
Total				5 000 €	
soit annuellement				250 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	OUI
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	OUI
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	OUI
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

ETUDE REALISEE PAR :

Etude de terrain et inventaires : Bruno PIERRE
Jean Louis BOLLIET

Cartographie : Christelle VEDEL

Rédigé le 15/03/2021
par Le responsable d'unité territoriale
Signé : PIERRE Bruno

Vérifié le 18/03/2021
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : GIROD Sandrine

Proposé le
par Le directeur d'agence
Signé : AUFFRET Anthony

ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Répartition des peuplements par parcelles

CARTES

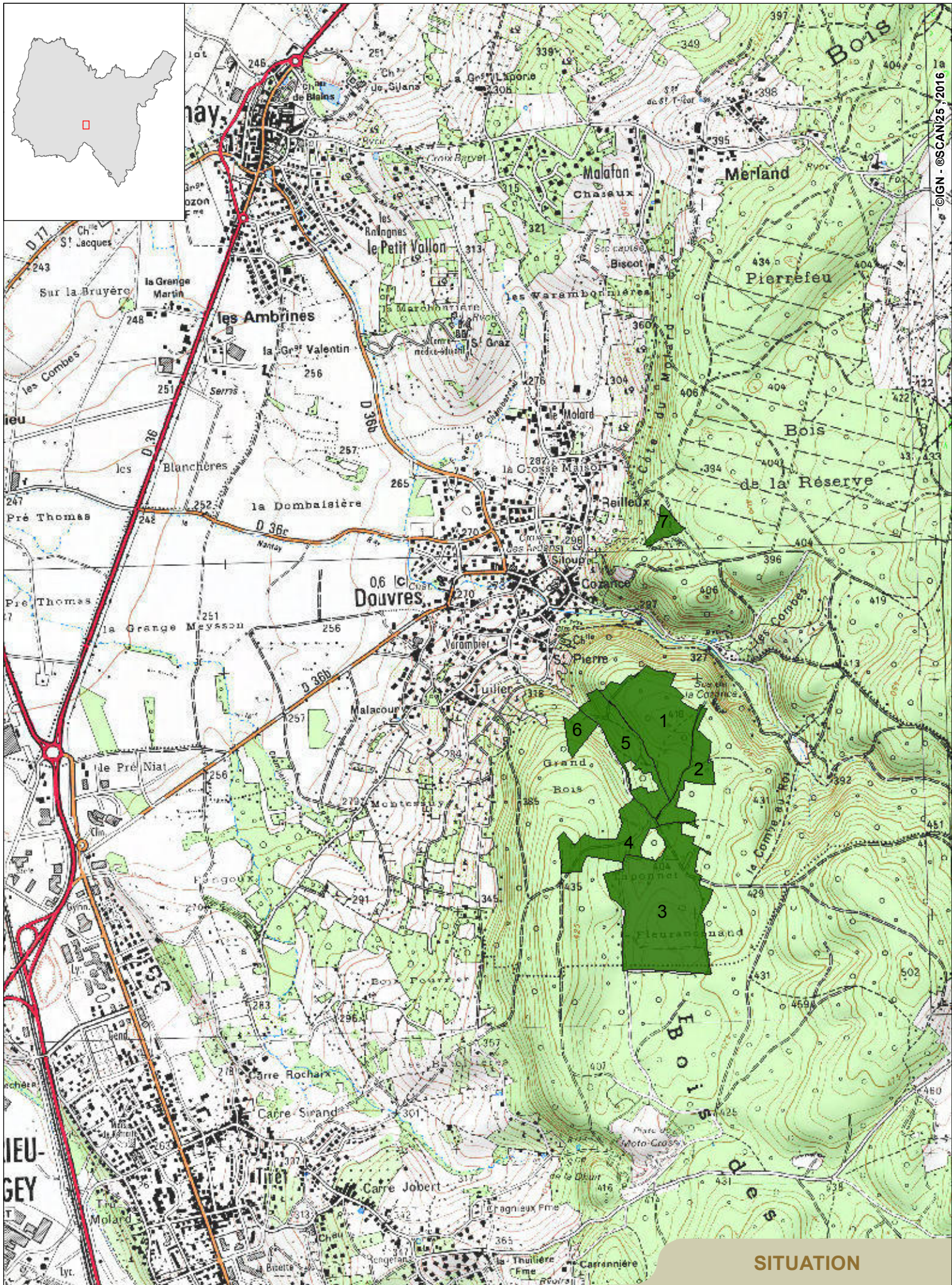
- Situation
- Aménagement
- Essences objectif
- Enjeux
- Unités stationnelles
- Peuplements
- Essences

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	47 ha, 26a 23ca	47 ha, 26a 23ca	
DOUVRES	A	1867	Le Rafour	1 ha, 42a 56ca	1 ha, 42a 56ca	
DOUVRES	A	1964	Les Bosses	2 ha, 64a 17ca	2 ha, 64a 17ca	
DOUVRES	B	118	Côte Pollet	1 ha, 16a 30ca	1 ha, 16a 30ca	
DOUVRES	B	1372	L'Essart	0 ha, 23a 90ca	0 ha, 23a 90ca	
DOUVRES	B	1456	Sur Taponnet	19 ha, 91a 97ca	19 ha, 91a 97ca	
DOUVRES	B	1462	Sur Taponnet	6 ha, 36a 80ca	6 ha, 36a 80ca	
DOUVRES	B	1469	Sur Taponnet	0 ha, 14a 20ca	0 ha, 14a 20ca	
DOUVRES	B	1470	Sur Taponnet	6 ha, 31a 06ca	6 ha, 31a 06ca	
DOUVRES	B	1486	Sur Taponnet	9 ha, 05a 27ca	9 ha, 05a 27ca	

Répartition des types de peuplements par parcelles

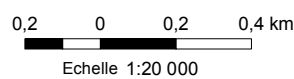
PEUPLEMENTS	PARCELLES							Total général
	1	2	3	4	5	6	7	
Gaulis et bas perchis non précomptables feuillus	7,63				0,04			7,67
Peuplement mélangé de Petits Bois et Bois moyens	0,15				0,52			0,67
Plantations résineuses à dominante Bois Moyens	0,09	0,5			0,11			0,7
Taillis balivable, précomptable	3,19	2,8	5,01		0,46		1,16	12,62
Taillis balivable, précomptable vieilli ou dépérissant			1,56	2,68				4,24
Taillis non précomptable à perches d'avenir	0,03	0,09	1,74	2,24	4,31	1,51		9,92
Zones boisables non boisées			10,8	0,45				11,25
Zones non boisables					0,19			0,19
Total général	11,09	3,39	19,11	5,37	5,63	1,51	1,16	47,26



©IGN - ©SCAN25 - 2016

SITUATION

FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES
 Surface : 47.26 ha



Forêt

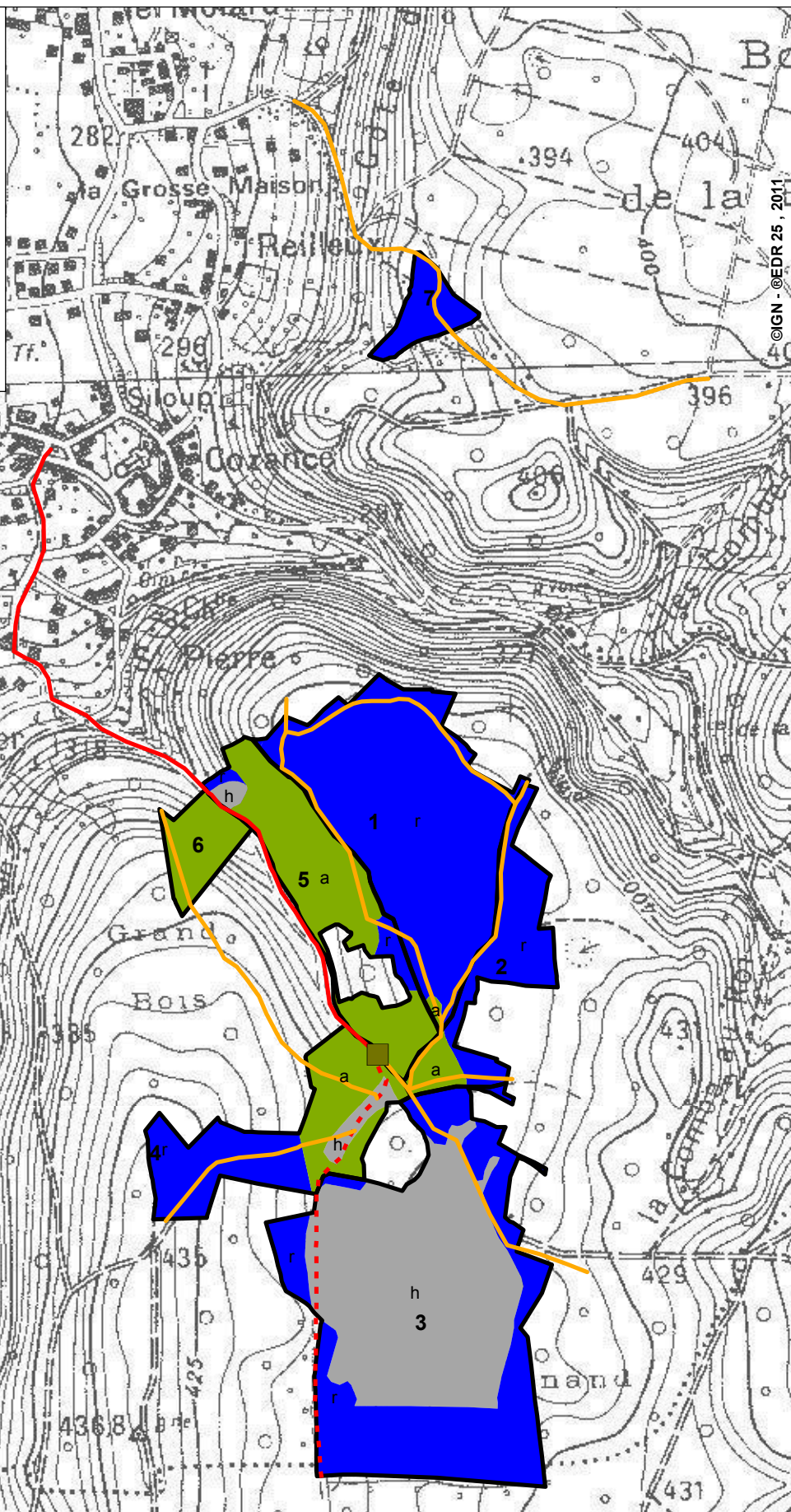
Réalisation : ATE 01-42-69 / CV / à Bourg-en-Bresse - mars 2021

Groupes

- Amélioration
- Hors sylviculture de production
- Régénération

Dessertes :

- Route à grumiers
- Piste à transformer en route
- Piste
- Places de dépôt



FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

- Surface : 47.26 ha

AMÉNAGEMENT ET DESSERTE





Réalisation : ATE 01-42-69 / CV /
à Bourg-en-Bresse -mars 2021

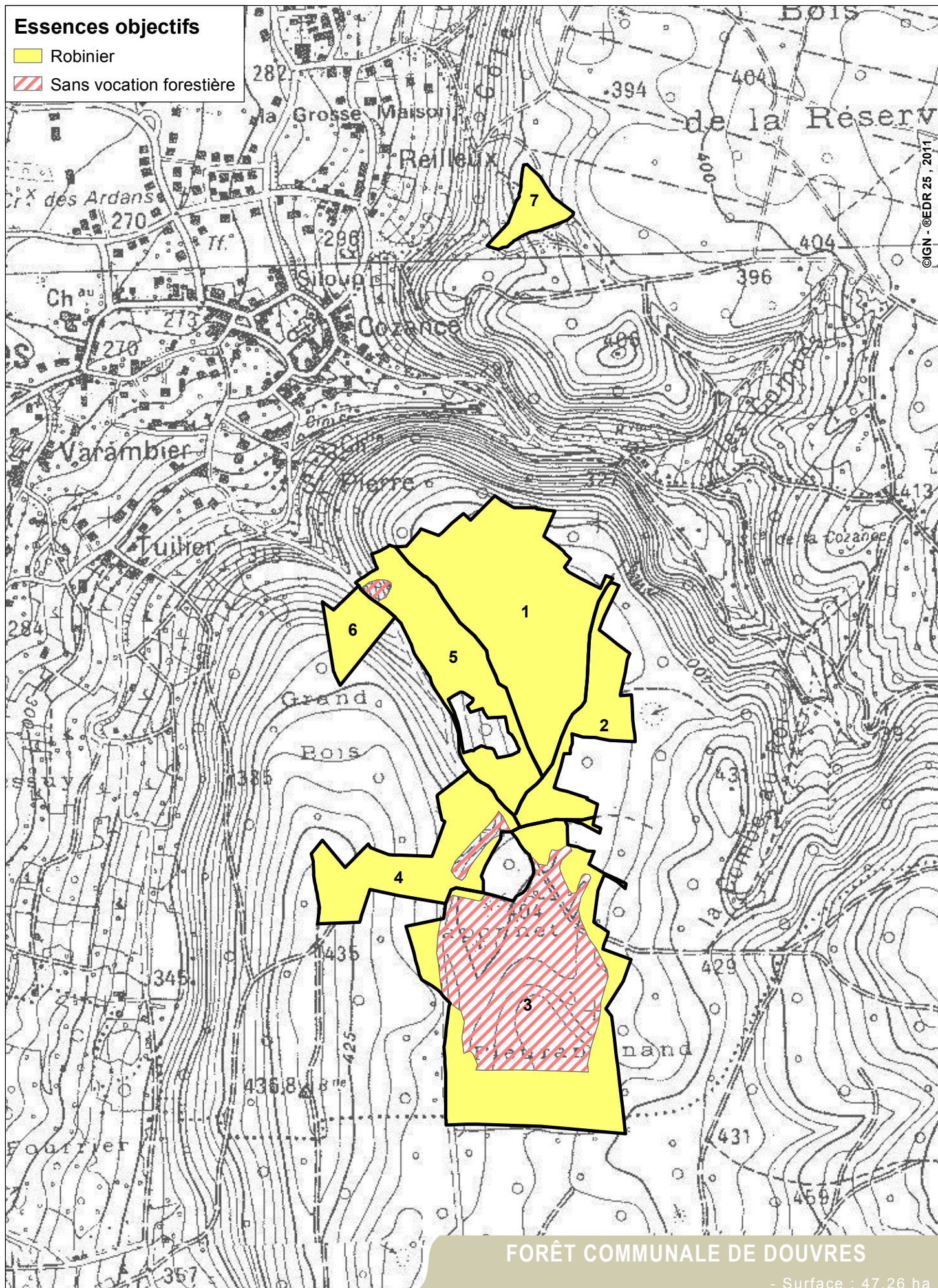
100 0 100 200 m

Echelle 1:10 000



Essences objectifs

-  Robinier
-  Sans vocation forestière



FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

- Surface : 47.26 ha

ESSENCES OBJECTIFS

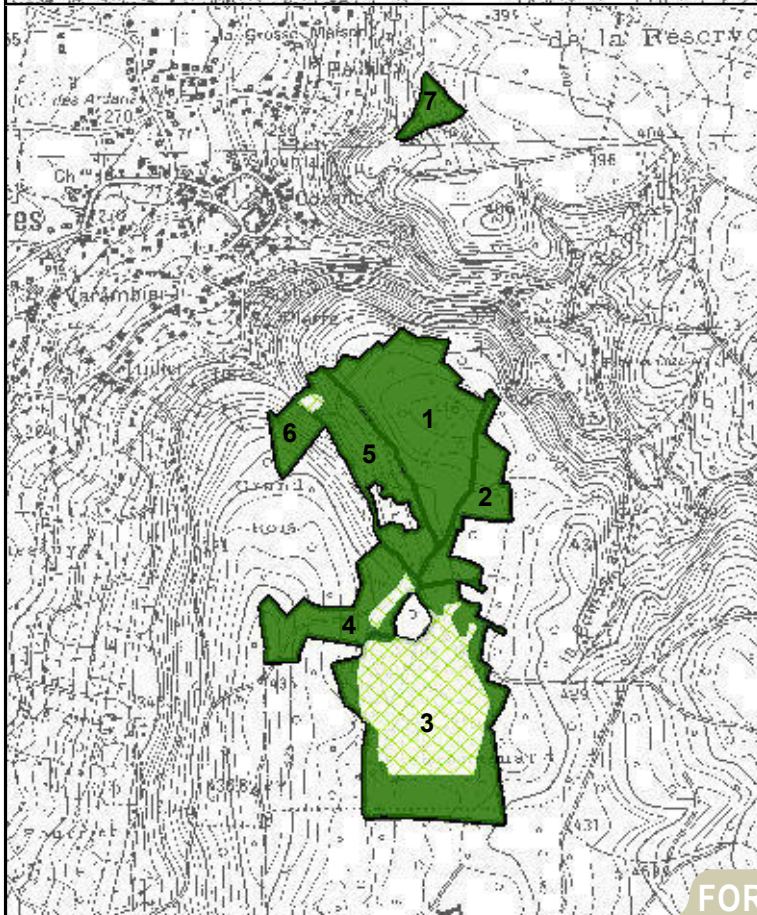
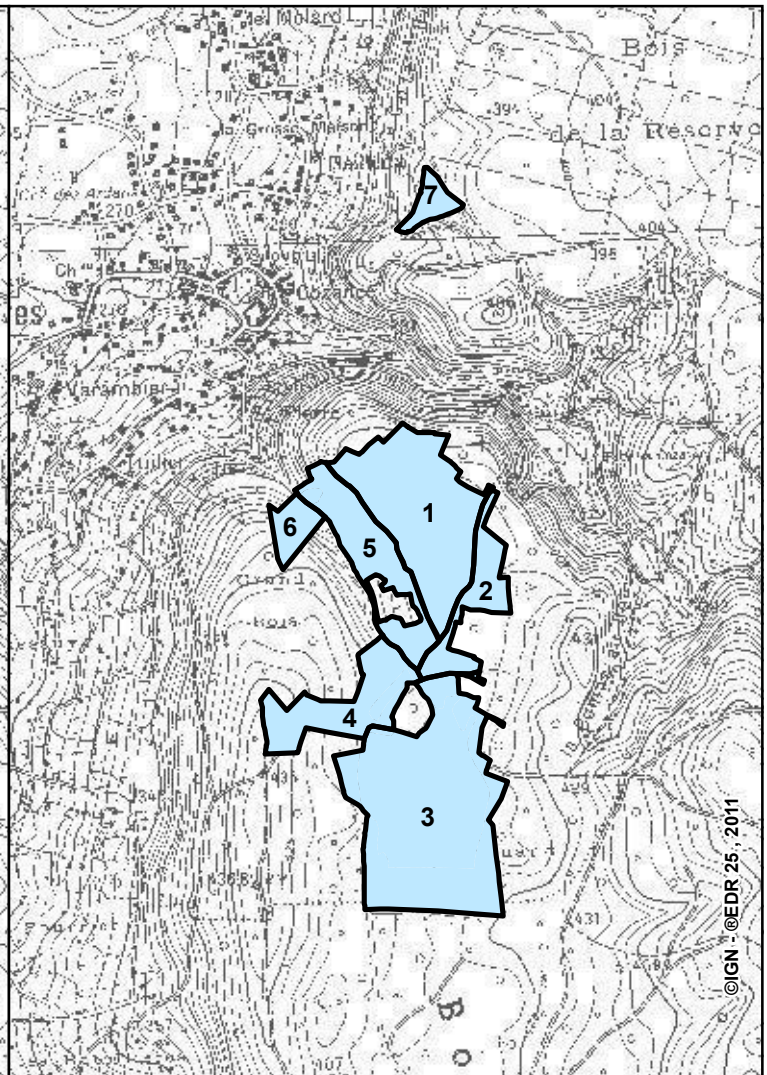
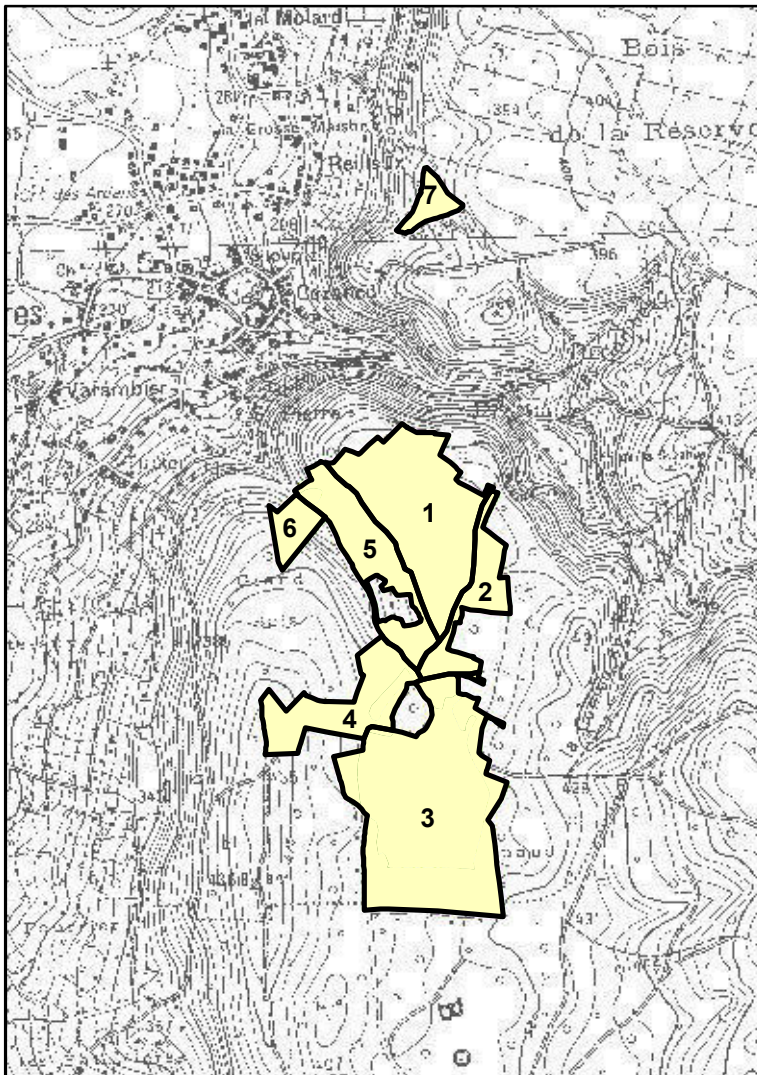


Réalisation : ATE 01-42-69 / CV
à Bourg-en-Bresse -mars 2021

200 0 200 m

Echelle 1:10 000





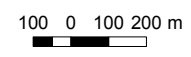
Niveau d'enjeu social	
	faible
	moyen
	fort
Niveau d'enjeu écologique	
	faible
	moyen
	fort
Niveau d'enjeu production	
	sans enjeu
	faible
	moyen
	fort

FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES- Surface : 47.26 ha

ENJEUX



Réalisation : ATE 01-42-69 / CV / à Bourg-en-Bresse -mars 2021

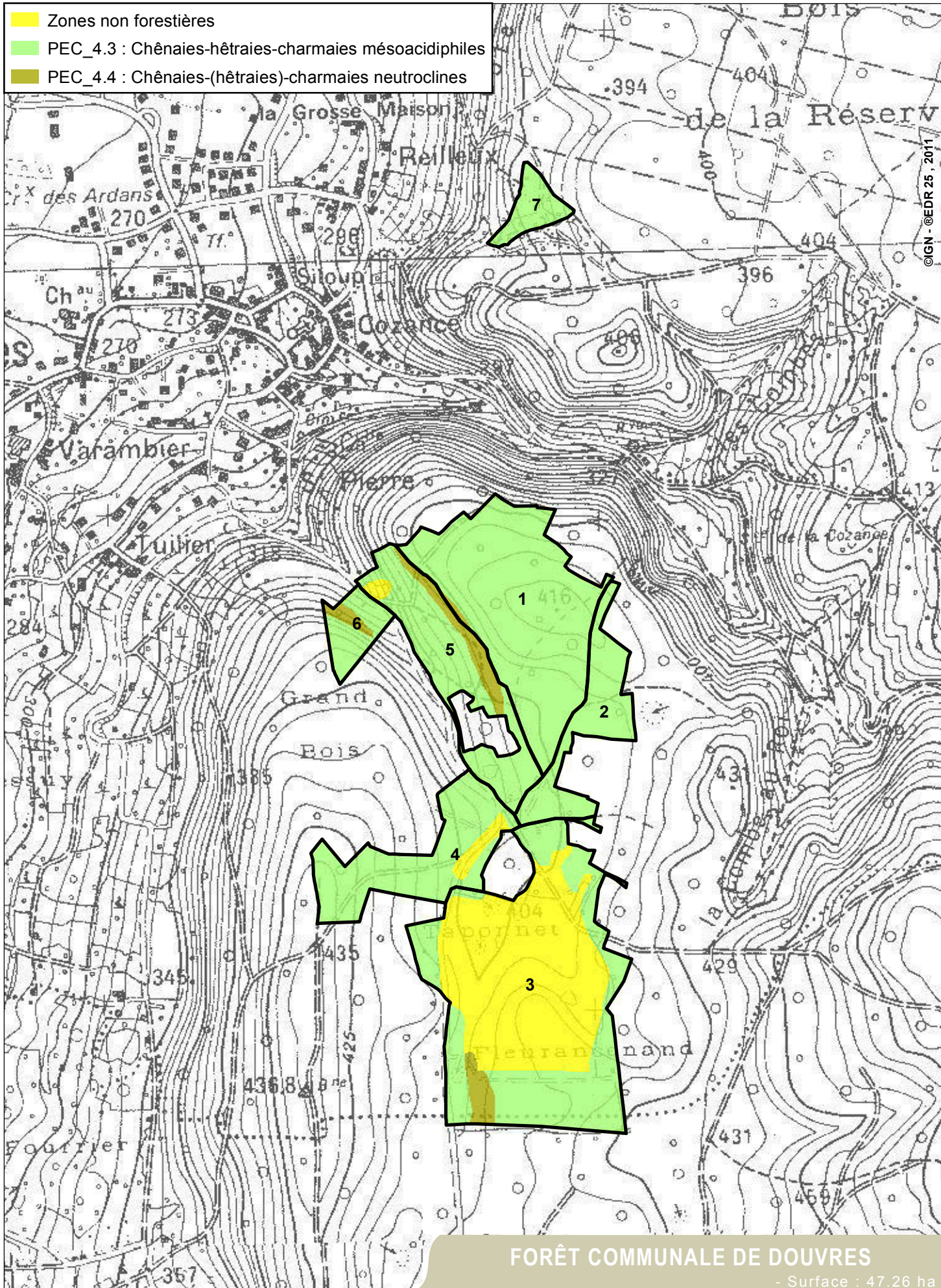


Echelle 1:20 000



©IGN - ©EDR 25 - 2011

- Zones non forestières
- PEC_4.3 : Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles
- PEC_4.4 : Chênaies-(hêtraies)-charmaies neutroclines



©IGN ©EDR 25, 2011

FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

- Surface : 47.26 ha

STATIONS



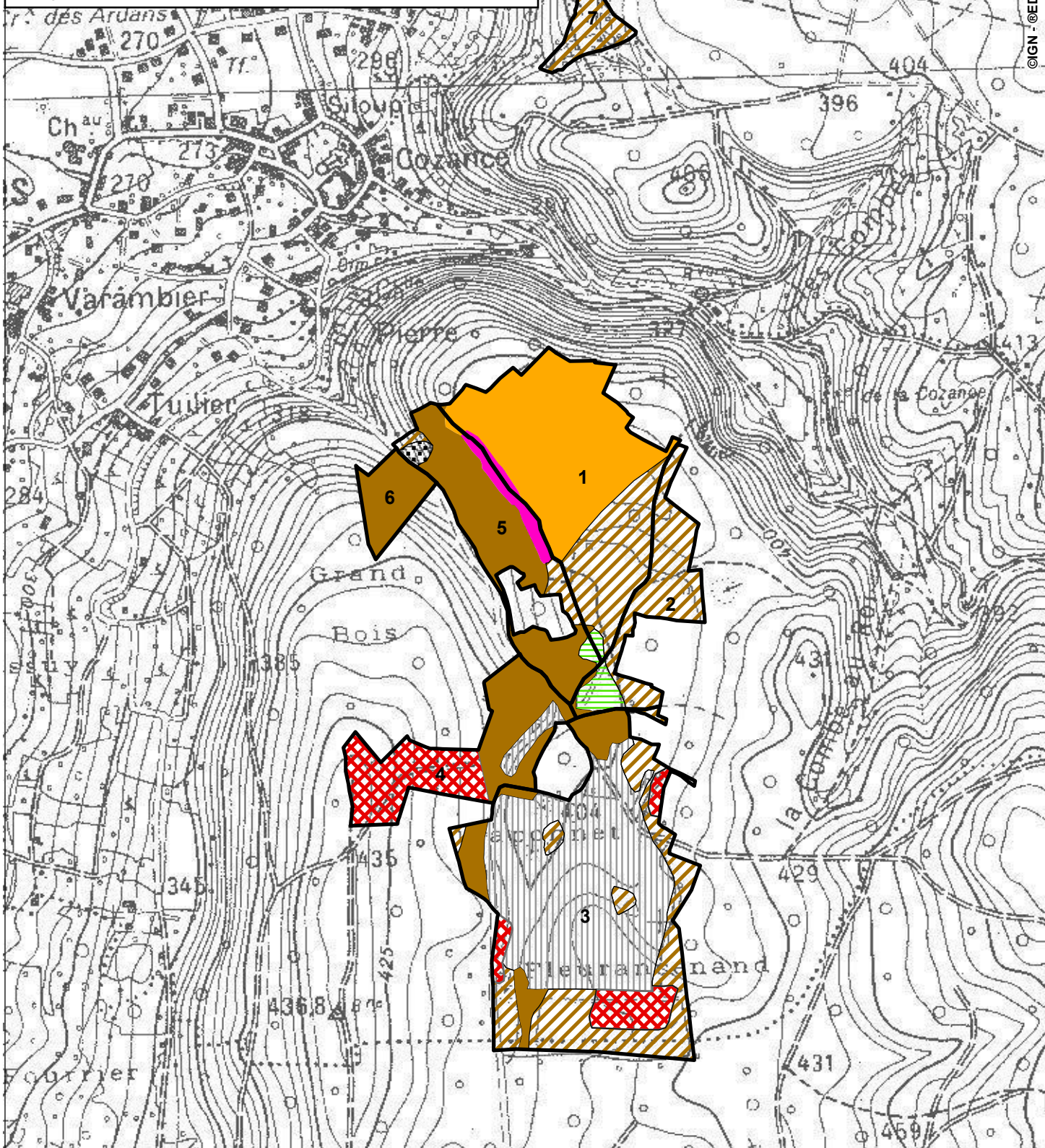
Réalisation : ATE 01-42-69 / CV /
à Bourg-en-Bresse -mars 2021



Echelle 1:10 000



- fi_pb-bm : Peuplement mélangé de Petits Bois et Bois moyens
- glo_RM : Plantations résineuses à dominante Bois Moyens
- glo_GFL : Gaulis et bas perchis non précomptables feuillus
- glo_TNB : Taillis non précomptable à perches d'avenir
- glo_TAB : Taillis balivable, précomptable
- glo_TAB : Taillis balivable, précomptable veillis ou déperissant
- glo_ZB : Zones boisables non boisées
- glo_ZNB : Zones non boisables



FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

- Surface : 47.26 ha

PEUPELEMENTS



Réalisation : ATE 01-42-69 / CV /
à Bourg-en-Bresse -mars 2021

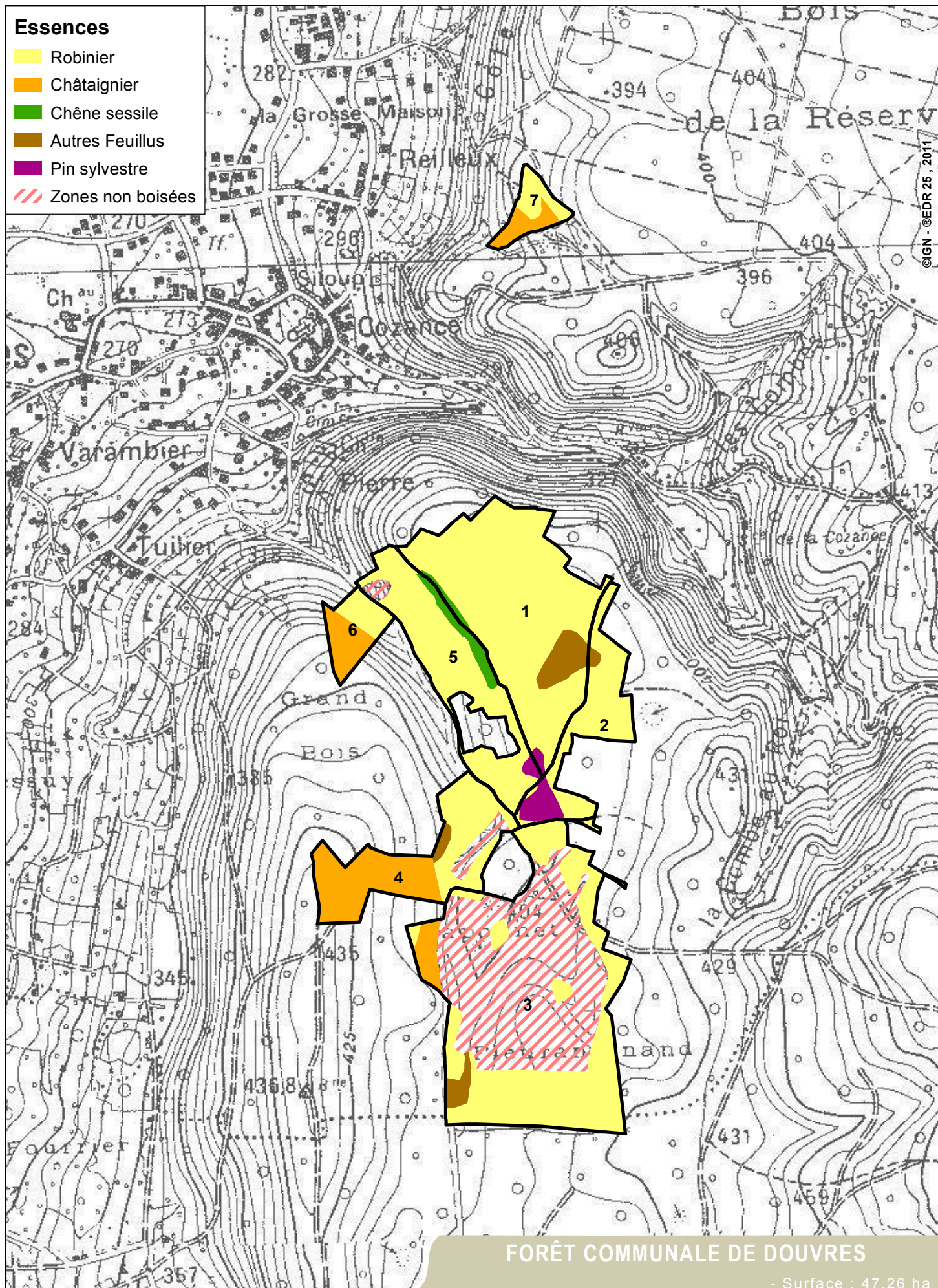
100 0 100 200 m
Echelle 1:10 000



©IGN - ©EDR 25 - 2011

Essences

- Robinier
- Châtaignier
- Chêne sessile
- Autres Feuillus
- Pin sylvestre
- Zones non boisées



©IGN - ©EDR 25, 2011

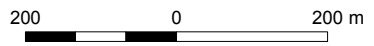
FORÊT COMMUNALE DE DOUVRES

- Surface : 47.26 ha

ESSENCES



Réalisation : ATE 01-42-69 / CV
à Bourg-en-Bresse -mars 2021



Echelle 1:10 000

